

DELIBERATION N° 11-B-044

**AVIS DU COMITE DE BASSIN SUR LA COMPOSITION DE LA COMMISSION  
INONDATIONS DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE**

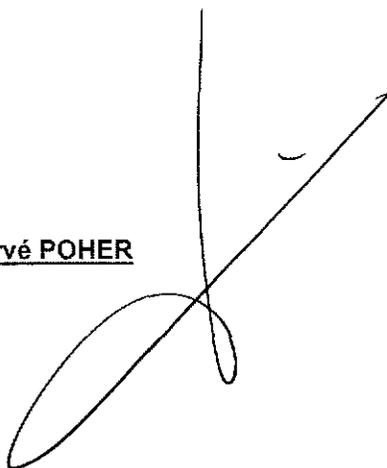
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le Décret n°2007-980 du 15 mai 2007 relatif aux Comités de Bassin,
- Vu la directive du Parlement européen et du conseil 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation (dite directive « inondations ») transposée dans l'article 221 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (LENE),
- Vu les articles L566-11 et R566-2 du code de l'environnement,
- Vu la circulaire du 5 juillet 2011 relative à la mise en œuvre de la politique de gestion des risques d'inondation,
- Vu le rapport présenté au point n°4 de l'ordre du jour du Comité de Bassin Artois-Picardie du 2 Décembre 2011,

**Le Comité de Bassin Artois-Picardie,**

**Adopte à l'unanimité le projet de composition générale de la commission inondations du bassin Artois-Picardie (c.f. annexe ci-joint).**

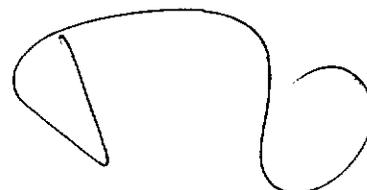
LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BASSIN

Hervé POHER



LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE,  
SECRETARE DU COMITE DE BASSIN

Olivier THIBAUT



## **ARTICLE 1 :**

Les 3 objectifs de la Commission Inondations du bassin Artois-Picardie sont :

- procurer une instance de pilotage de la politique de gestion des risques d'inondations,
- associer les acteurs impliqués dans la gestion des inondations aux étapes de la directive inondation,
- procurer une instance pour la labellisation de projets de lutte contre les inondations en lien avec la commission nationale

## **ARTICLE 2 :**

Les principes suivants ont été retenus pour la composition de cette commission :

- représentation paritaire des trois collèges,
- ouverture à des membres extérieurs au comité de bassin, mais participation majoritaire des membres du Comité de Bassin à cette commission,
- présidence assurée par l'Etat, vice présidence assurée par un représentant de collectivité.

La composition :

### **Présidence et Vice - Présidence :**

- **Président :** Dominique BUR, Préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais, Préfet du Nord, Préfet Coordonnateur du Bassin Artois – Picardie ou son représentant
- **Vice - Président :** Jean SCHEPMAN, Vice - Président du Conseil Général du Nord, Président de l'Institution Inter - Départementale des Wateringues, Représentant du Conseil Général du Nord au Comité de Bassin Artois - Picardie

**Collège des Collectivités Territoriales** (14 représentants des collectivités territoriales au Comité de Bassin Artois - Picardie, dont le Vice - Président du Comité de Labellisation) :

- Emmanuel CAU (Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais)
- François VEILLERETTE (Conseil Régional de Picardie)
- Jean SCHEPMAN (Conseil Général du Nord)
- Hervé POHER (Conseil Général du Pas-de-Calais)
- Gilbert MATHON (Conseil Général de la Somme)
- Thierry THOMAS (Conseil Général de l'Aisne)
- Patrick EECKHOUDT (Communes et EPCI du Nord)
- Paul RAOULT (Communes et EPCI du Nord)
- Jean-François RAPIN (Communes et EPCI du Pas-de-Calais)
- Jean SCHOUTEDEN (Communes et EPCI du Pas-de-Calais)
- Claude DEFLESSELLE (Communes et EPCI de la Somme)
- Gilbert SIMÉON (Communes et EPCI de l'Aisne)
- Jacques COTEL (Communes et EPCI de l'Oise)
- Cyrille PRADAL (Communes et EPCI du Nord)

**Collège des représentants des Usagers** (14 représentants, dont 9 représentants des usagers au Comité de Bassin Artois - Picardie) :

- Vincent DEMAREST (agriculture CB)
- Jean-Christophe DIDIO (distributeurs d'eau CB)
- François DECOOL (industrie CB)
- Pierre-André CELLIEZ (consommateurs d'eau CB)
- Jean-Louis WATTEZ (protection de la nature CB)
- Christian DENIS (entretien des cours d'eau - syndicats mixtes et associations CB)
- Jean-Marie BARAS (pêche et pisciculture CB)
- Hugues ROBITAILLE (milieux socio - professionnels - CESR CB)
- Annick DELELIS (personnes qualifiées CB)

- Bernard LENGLET (représentant « lutte contre les inondations - syndicats mixtes et associations » - Président AMEVA)
- Jean-Claude BUISINE (représentant « gestion du trait de côte - syndicats mixtes et associations » : Président du *Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard*)
- Bernard SPITZ (président de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) représentant des assureurs – Fédération NPDC des assureurs)
- Etienne BAJEUX (Vice-Président d'EPTB, représentant de l'USEN)
- Pierre MAQUIGNY (Président de l'association picarde de défense des Bas Champs)

**Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (13 représentants, dont 8 représentants de l'Etat et de ses établissements publics au Comité de Bassin Artois - Picardie) :**

- DREAL NPDC (CB)
- Délégué inter-régional Nord Ouest ONEMA(CB)
- DG AEAP (consultatif CB)
- DG VNF (CB)
- DG Délégué BRGM (CB)
- Directeur CELRL (CB)
- préfet de la Région NPDC (CB)
- Préfet de la Région Picardie (CB)
- DREAL Picardie
- DDTM du Nord
- SIDPC du Pas de Calais
- SIDPC Somme
- Etat Major Interministériel de Zone

Une première réunion de cette commission pourrait être programmée lors du premier trimestre 2012.

La liste des membres est non exhaustive et pourra être agrémentée régulièrement d'experts en fonction de l'ordre du jour.